

SIVU RPI LES 5 VILLAGES

MAIRIE

79600 IRAIS

PROCES VERBAL

DU CONSEIL

SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015

Le sept décembre deux mil quinze, à dix-huit heures trente, les délégués du SIVU RPI LES 5 VILLAGES (Deux-Sèvres), dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de Irais, sous la présidence de Monsieur DUHEM Cyril, Président.

PRESENTS : Mme BODET Marylène, MM. BERNARD Fabien, MEUNIER Joël, Mme CHABOSSEAU Laurence, MM. TAVARD Freddy, BOTTON Daniel, M. DUHEM Cyril, Mmes BOURREAU GIRAULT Olivia, DUFOUR-BARILLOT Caroline et M. CLAIRAND Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. ROBERT Daniel, BIGOT Pierre, Mme RIDOUARD Valérie, Mme LEVASSEUR Cécile et M. BENOIST Jean-Charles.

POUVOIR : M. BIGOT Pierre donne pouvoir à M. BOTTON Daniel

Secrétaire de séance : M. TAVARD Freddy

Convocations du 25/11/2015 envoyées par courrier électronique ayant pour ordre du jour :

- ❑ **PERSONNEL : Point sur les contrats de travail – Régime indemnitaire 2016**
- ❑ **COMPTABILITE : Participation des communes au trimestre – Tarifs 2016 – Moyens de paiement des facturations – Ligne de trésorerie**
- ❑ **Questions diverses**

Monsieur le Président demande que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- ❑ **COMPTABILITE : Décision modificative – Demande de subvention**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 6 novembre 2015 : Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal

PERSONNEL

POINT SUR LES CONTRATS DE TRAVAIL

Monsieur le Président fait part au Conseil Syndical que le contrat de Mme Jaulin se termine le 31 décembre 2015. Cet agent assure les fonctions d'entretien des locaux et des activités périscolaires, actuellement suite à l'arrêt maladie de Mme Genêt, elle fait aussi de la surveillance de cour et l'accompagnement dans le bus scolaire.

Le Conseil Syndical décide de reconduire son contrat pour 6 mois.

Délibération n° D 2015-024

REGIME INDEMNITAIRE 2016

Le Conseil Syndical décide de renouveler l'attribution du régime indemnitaire à tous les agents du SIVU à partir du 1^{er} janvier 2016.

- Filière administrative : La Prime de fonction et de résultats (PFR) au grade d'Attaché, est supprimée au 31/12/2015, dans l'attente de la sortie du décret pour son remplacement, le conseil se prononcera ultérieurement.

- Filière sociale : L'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) au grade d'ATSEM, avec un coefficient de 1.27.

- Filière technique : L'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) au grade d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour les agents titulaires et non titulaires, avec un coefficient de 1.27.

Monsieur le Président pourra répartir librement par arrêté individuel, le montant de ces indemnités et prime, au prorata du temps de travail. En cas de maladie, au prorata des jours d'absence, la prime sera supprimée. En conséquence, les crédits nécessaires seront inscrits aux articles relatifs aux rémunérations du personnel.

Délibération n° D 2015-025

COMPTABILITE

PARTICIPATION DES COMMUNES AU TRIMESTRE

Lors du dernier conseil, il a été évoqué la participation par anticipation des communes au trimestre. Le Conseil reporte la délibération en l'absence de M. ROBERT Daniel et de M. BIGOT Pierre.

TARIFS 2016

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de revoir les tarifs pour 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de conserver les tarifs pour 2016 de la garderie périscolaire, à savoir :

Au 1^{er} enfant : 2.30 € la journée et 1.20 € la demi-journée

Au 2^{ème} enfant : 2.20 € la journée et 1.10 € la demi-journée

Au 3^{ème} enfant : 2.10 € la journée et 1.05 € la demi-journée

Au 4^{ème} enfant : 2.00 € la journée et 1.00 € la demi-journée

Plus le tarif de 1 € pour 15 minutes supplémentaires de garderie :

En ce qui concerne les tarifs du restaurant scolaire, le prestataire API Restauration augmentera ses prix conformément à la convention signée avec eux à compter du 1^{er} septembre 2016. Le repas est facturé au SIVU à 2.43 € TTC pour 5 éléments et 2.32 € TTC pour 4 éléments.

Le Conseil décide de fixer le prix des repas aux usagers, au 1^{er} janvier 2016, comme suit :

- enfant : 2.80 € par repas
- adulte : 5.10 € par repas

Délibération n° D 2015-026

MOYENS DE PAIEMENT DES FACTURATIONS

Il a été émis le souhait d'une nouvelle possibilité de régler les factures de garderie et de cantine par des prélèvements automatiques. Une demande a été faite auprès de la DGFIP pour connaître la procédure. Une information sera faite auprès des familles lorsque cette procédure sera possible.

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président fait part au Conseil Syndical que la prorogation de la ligne de trésorerie de 20000 euros pour 1 an au Crédit Mutuel a été accordée à un taux Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge (soit 1.40 % en novembre 2015).

Le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Délibération n° D 2015-027

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que le chapitre 012 - Charges de personnel (pour les salaires de décembre) à dépasser de 6900 euros, ce dépassement est essentiellement dû au cout de l'arrêt maladie de Mme Christelle GENET, qui est en partie remboursé par les assurances du personnel en décalage de 2 mois. Pour équilibrer les comptes, le Conseil Syndical approuve les virements de crédits suivants :

Fonctionnement dépenses	Montants	Fonctionnement dépenses	Montants
611– Contrats de prestations	- 1500.00	6218– Autre personnel	+4000.00
61522– Bâtiments	- 500.00	extérieur	
6261- Frais d'affranchissement	-100.00	6413- Personnel non	+1700.00
6284– Redevances pour		titulaire	
services rendus	- 400.00	6451- Cotisations URSSAF	+1200.00
657348– Autres communes	- 2000.00		
657358– Autres groupements	- 200.00		
6574– Subvention de			
fonctionnement	- 500.00		
6714– Bourses et prix	- 700.00		
678– Autres charges			
exceptionnelles	- 1000.00		
TOTAL	-6900.00	TOTAL	+6900.00

Délibération n° D 2015-028

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE

Monsieur le Président présente la demande de subvention du directeur de l'Ecole des 5 villages pour un projet d'école sur le cirque pendant une semaine, pour ce faire il demande une subvention de 3000 euros. Le Conseil Syndical donne son accord à la majorité, cette somme sera budgétée en 2016.

Délibération n° D 2015-029

QUESTIONS DIVERSES

- **INFORMATION SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

La société SELIA a été retenue par le groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité aux points de livraison souscrivant à des puissances supérieures à 36 kVA à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Sieds, porteur du groupement de commandes, nous annonce une baisse de 15 % de consommation par rapport à 2014.

- **ETUDE NETTOYAGE DES LOCAUX**

Madame DUFOUR BARILLOT Caroline présente une étude faite par la société ABER sur le nettoyage des bâtiments scolaires pour la remise en état des locaux en juillet et août.

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2015-024	Personnel : Avenant contrat de travail	4.2 Personnel contractuel
D2015-025	Personnel : Régime indemnitaire	4.5 Régime indemnitaire
D2015-026	Comptabilité : Tarifs 2016	7.10 Divers
D2015-027	Comptabilité : Ligne de trésorerie	7.3 Emprunts
D2015-028	Comptabilité : Décision modificative	7.1 Décisions budgétaires
D2015-029	Comptabilité : Demande de subvention	7.5 Subventions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Irais, le 16 décembre 2015.

PV Sommaire affiché le 16 décembre 2015

Le Président,
Cyril DUHEM



Le Secrétaire de séance,
Freddy TAVARD

Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance

ROBERT Daniel	BODET Marylène	BERNARD Fabien	MEUNIER Joël
CHABOSSEAU Laurence	TAVARD Freddy	BIGOT Pierre	BOTTON Daniel
RIDOUARD Valérie	DUHEM Cyril	BOURREAU GIRAULT Olivia	DUFOUR-BARILLOT Caroline
CLAIRAND Michel	LEVASSEUR Cécile	BENOIST Jean-Charles	